

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2019

ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2019 de la commune.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépense et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les objectifs du budget primitif 2019 de la commune de Sébazac-Concourès se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissements soutenu financé par autofinancement et par un recours à l'emprunt limité.

Ce budget intègre la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2019. Il est présenté avec la reprise des résultats de 2018.

Il s'équilibre :	en dépenses et recettes de fonctionnement à	2 197 119.16 €
	en dépenses et recettes d'investissement à	2 890 249.55 €

Evolution et structure de la population

Population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 : 3 336 habitants (+ 0.56 % par rapport à 2018).

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2015
Population	642	1 727	2 336	2 703	2 717	3 031	3 197	3216
Densité moyenne (hab/km ²)	24.9	66.9	90.5	104.7	105.2	117.4	123.8	124.6
Taux de natalité (‰)	14.8	11.9	9.8	8.8	10.5	10.9		
Taux de mortalité (‰)	7.3	5.3	4.8	4.6	4.7	5.1		

(sources : INSEE, RP 1967 0 1999 dénombremets, RP2010 et RP2015 exploitations principales)

Taux de chômage des 15-64 ans par type d'activité sur la commune :

en 2015 = 4.6 % et en 2010 = 3.8 %

(source : INSEE, RP 2010 et RP2015 exploitations principales)

Catégories et types de logements :

Ensemble 1 437 en 2015 dont

- 93.10% de résidences principales, 3.0% de résidences secondaires, 3.9 % de logements vacants.
- 88.2 % de maisons
- 11.7% d'appartements

(source : INSEE, RP 2010 et RP2015 exploitations principales)

Ménages fiscaux

	2014	2015
Nombre de ménages fiscaux	1324	1315
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 315.00	3 282.00
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 926	23 082
Part des ménages fiscaux imposés (en%)	68.40	65.60

(source : INSEE – DGFIP – CNAF – CNAV – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2016)

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2016

Ensemble 168 dont 6.0 % industrie, 16.1% construction, 29.2% commerce, transport, hébergement et restauration, 17.9% services aux entreprises, 31.0% services aux particuliers.

(source : INSEE, Répertoire de entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017))

Les Ratios Financiers

Source DGFIP : les collectivités locales en chiffres 2017 – Strate de 2 000 à 3 500 habitants

	Commune de Sébazac-Concourès	Moyennes nationales de la strate *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	404	756
Produit des impositions directes / population	353	375
Recettes réelles de fonctionnement / population	589	909
Dépenses d'équipement brut / population	581	299
Encours de la dette / population	388	689
DGF / population	71	144

Dépenses de fonctionnement et Recettes de fonctionnement (ressources dont dispose la commune) : les communes subissent des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte national de

réduction des dépenses publiques. Les élus s'efforcent à contenir les dépenses de fonctionnement en les optimisant et ont fait le choix de ne pas faire supporter de nouvelles charges financières à ses contribuables ou aux familles.

Produits des impositions directes : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti). La commune est un peu en dessous de la moyenne en raison du faible taux des contributions.

	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non Bâti
Taux commune de Sébazac-Concourès	9.31%	18.75%	96.53%
Taux moyen de la strate en 2017 (source DGFIP)	13.27%	17.58%	49.45%
Taux moyens communaux en Aveyron en 2017 (source DGFIP)	19.30%	21.01%	85.21%

Dépenses d'équipement brut : ce ratio de 2017 montre un fort taux d'investissement ; En effet, au cours de l'année 2017, plusieurs réalisations d'importance ont été effectuées : la tranche 1 de l'aménagement de l'avenue Tabardel, l'aménagement des espaces publics et de la place de Concourès, la rénovation de l'éclairage public des quartiers, la sécurisation des écoles, la réhabilitation des salles polyvalentes, l'achat de deux terrains et de matériel de transport.

Encours de la dette : il s'agit du capital restant dû au 1^{er} janvier. Un certain nombre d'emprunts arrivent à échéance et permettent de contracter de nouveaux prêts afin de financer les investissements présents et futurs. Le montant de l'encours sera donc constant pour les années à venir.

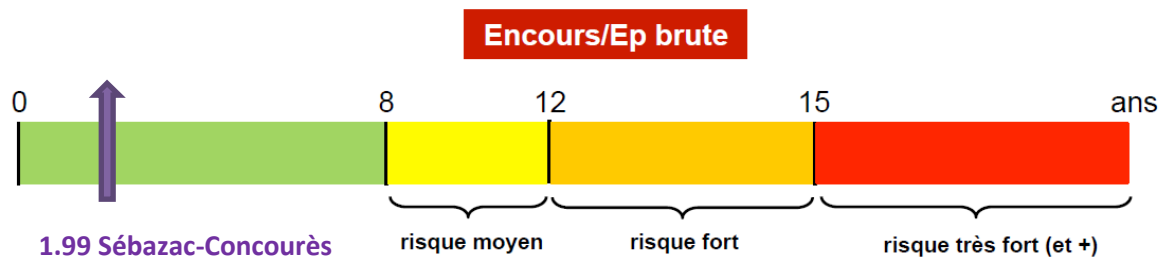
DGF : La Dotation Globale de Fonctionnement est la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. Elle se décompose en cinq parts : une part en fonction du nombre d'habitants de la commune ; une part liée à la superficie de la commune ; une part « compensations » ; un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005 ; une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Les Marges d'Épargnes et Capacité de désendettement

	2015	2016	2017	2018
Epargne Brute	655 315.62	588 616.20	607 674.95	652 148.66
Epargne Nette	483 199.28	407 579.51	437 458.75	249 291.17
Ratio de capacité de désendettement	1.82 années	1.72 années	1.73 années	1.99 années

Cela signifie que l'autofinancement dégagé par le fonctionnement (l'épargne brute qui est de 652 148.66 €) permet de couvrir largement le remboursement annuel du capital de dette (qui est de 170 327.48 € en 2018)

Il faudra donc près de 2 années d'épargne brute pour rembourser le stock de dette restant dû au 31/12. Au regard de l'échelle du risque, la commune se trouve donc dans la situation suivante :



Orientations et projets municipaux pour l'année 2019

Dans un contexte d'incertitude quant au maintien des concours et des compensations de l'Etat aux collectivités, la construction budgétaire s'est faite à taux d'imposition identiques à 2018 et sans recours à l'emprunt qui grâce à l'extinction de la dette permet des annuités constantes.

Sur la base de ces objectifs de gestion, l'action municipale se traduit par :

1. Ne pas augmenter les impôts locaux :
 - a. Taxe d'habitation = **9.31%**
 - b. Taxe foncière sur les propriétés bâties = **18.75 %**
 - c. Taxe foncière sur les propriétés non bâties = **96.53%**
2. Maitriser les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux
3. Maintenir un montant annuel du capital d'emprunt inférieur à 210 000 € sans nouvel emprunt pour 2019.
4. Poursuivre les investissements. En 2019, la commune investira à hauteur de 2 313 600.00 € (hors remboursement capital d'emprunt).

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

A – LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est composé d'une part du budget principal et d'autre du budget annexe lotissement Le Colombier.

Le budget primitif consolidé de la commune de Sébazac-Concourès s'élève à (opérations réelles) répartis de la manière suivante :

Dépenses / BP 2019	Fonctionnement	Investissement	Total des opérations réelles
Budget principal	1 439 087.91	2 206 520.56	3 645 608.47
Le Colombier	370 564.40	14 400.00	384 964.40
TOTAL	1 809 652.31	2 220 920.56	4 030 572.87
<i>Structure</i>	<i>44.90 %</i>	<i>55.10 %</i>	<i>100.00%</i>

Le budget principal regroupe l'essentiel des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il représente près de 90% du budget consolidé. Le budget annexe lotissement le Colombier couvre 9.5% des dépenses globales.

B – LE BUDGET PRINCIPAL 2019 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le budget principal 2019 de la commune atteint un volume global de 5 087 368.71 €, en hausse de 8.3% par rapport aux prévisions totales 2018 (BP + DM).

Conformément aux orientations budgétaires prises en Bureau des Adjoints et en commission Finances, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, en diminution de 9.88% par rapport au compte administratif 2018, s'établissent à **2 031 135.00 €**.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2018	BP 2019	évolution
013	Atténuation de charges	19 999.44	7 000.00	-12 999.44
70	Produits des services	134 873.85	121 741.00	-13 132.85
73	Impôts et taxes	1 431 674.07	1 448 444.00	+ 16 769.93
<i>Dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	<i>1 178 536.00</i>	<i>1 202 106.00</i>	<i>+23 570</i>
74	Dotations, subventions et participations	329 179.06	318 950.00	-10 229.06
<i>Dont</i>	<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>183 334.00</i>	<i>180 000.00</i>	<i>-3 334</i>
75	Autres produits de gestion courante	97 544.15	110 000.00	+12 455.85

76	Produits financiers	0.00	0.00	
77	Produits exceptionnels	240 757.00	25 000.00	-215 757.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 254 027.57	2 031 135.00	-222 892.57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	142 819.00	165 984.16	+23 165.16
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 396 846.57	2 197 119.16	-199 727.41

La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 1 202 106.00 €, soit une progression de 2% par rapport au CA 2018 ;

Les bases fiscales provisoires 2019 n'ont pas été notifiées à la date du vote du budget. La loi de finances pour 2019 a fixé le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales à 2.2 % pour 2018.

Les taux 2019 sont maintenus au même niveau qu'en 2018.

La commune perçoit toujours une attribution de compensation versée par Rodez Agglomération pour le même montant qu'en 2018, soit 98 338 €. La dotation de solidarité communautaire est comme pour 2018 imputée du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et est prévue à hauteur de 43 000.00 €.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe sur l'électricité) s'établit à 105 000.00 €, soit sensiblement le même montant que le CA 2018.

Les dotations de l'Etat

La baisse des concours financiers de l'Etat continue en 2019 et a un impact significatif sur les recettes de la commune. Le montant de la DGF n'est toujours pas notifié par les services de l'Etat au moment de l'édition du projet du budget primitif.

Cependant, les estimations 2019 ont été effectuées en prenant en compte une baisse de 1.7%.

Les dotations de compensations fiscales n'ont pas été notifiées également à la date du vote du budget 2019.

Les produits des services

Les recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population (restauration scolaire, concessions au cimetière, remboursement frais EPA...) sont estimées à 121 741.00 €.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (60 000.00 €), des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance à la suite de sinistres, la participation à la location des minibus, les remboursements des frais de gestion du SIVU RAM

et pour 2019 par la participation voirie Av Tabardel tranche 2 et 3 de Rodez Agglomération (50 000.00 €).

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse de 97 326.67 € par rapport au compte administratif 2018. Cette baisse provient, en outre, de la sortie de l'actif du terrain communal lors de la création du budget annexe lotissement le Colombier.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2018	BP 2019	évolution
011	Charges à caractère général	501 657.82	516 900.00	+15 242.18
012	Charges de personnel	679 840.79	700 670.64	+20 829.85
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0
65	Autres charges de gestion courante	166 011.35	184 789.52	+18 778.17
66	Charges financières	25 876.85	27 630.00	+1 753.15
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	
6811	Dotations amortissements	2 697.75	9 097.75	+6 400.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 376 084.56	1 439 087.91	+63 003.35
023	Virement à la section d'investissement	689 869.27	758 031.24	+68 161.97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 492.00	0.00	-228 492.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 294 445.83	2 197 119.16	-97 326.67

3- Le financement de l'investissement

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute atteint 592 047.09 € au BP 2019 contre 877 943.01€ au CA 2018.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette, s'établit à 401 047 € au BP 2019 contre 458 433 € au BP 2018.

Après avoir pris en compte l'ensemble des moyens de financement (épargne nette et recettes d'investissement) ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2018 (déficit d'investissement, affectation de l'excédent de fonctionnement, restes à réaliser), aucune prévision d'emprunts n'est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement (420 000€ d'emprunts en 2018).

4- la section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 2 973 649.55 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses :

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2018	BP 2019
10	Dotations, Fonds divers et réserves	826 111.09	866 285.85
13	Subventions d'investissement	268 200.65	1 316 204.71
16	Emprunts et dettes assimilés	419 510.00	630.00
21	Immobilisations corporelles	1 800.00	
204	GFP Biens mobiliers		23 400.00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 515 621.74	2 206 520.56
021	Virement de la section de fonctionnement	689 869.27	758 031.24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	231 189.75	9 097.75
041	Opérations patrimoniales	2 400.00	0.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 439 080.76	2 973 649.55

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2018	BP 2019
001	Déficit d'investissement reporté	386 987.74	385 702.20
16	Remboursement d'emprunt	402 857.49	191 000.00
20	Immobilisations corporelles (frais études)	0.00	2 400.00
204	Subventions d'équipement versées	55 400.00	38 000.00
21	Immobilisations corporelles	361 513.48	1 779 811.52
23	Immobilisations en cours	925 754.98	576 735.83
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 132 513.69	2 973 649.55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	2 400.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 134 913.69	2 973 649.55

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2019 sont les suivantes :

- Solde de l'aménagement de l'avenue Tabardel – Tranche 2 et 3 = 446 817 €
- Création d'un terrain de football en revêtement synthétique = 1 200 000 €
- Réhabilitation du bâtiment Mairie = 155 000 €
- Réhabilitation de l'école Sylvain Diet = 90 000 €
- Réhabilitation du dépôt municipal = 65 000 €
- Réfection voirie communale = 45 900 €
- Conteneurs enterrés = 38 000 €
- Rénovation énergétique éclairage public = 49 500 €

5- Le personnel communal

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une augmentation de 3.06 % en 2019 qui est liée au :

- Protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui se poursuit avec le reclassement indiciaire au 1er janvier 2019 des grilles indiciaires (ou échelles **de rémunération**) de l'ensemble des cadres d'emplois toutes filières confondues.
- Avancements de grade prévus par le statut particulier au titre de l'année 2019 pour 2 agents.
- Avancements d'échelon pour 5 agents et des taux de cotisations.

Le prévisionnel des charges de personnel pour l'exercice 2019 s'établit à 700 670.00 €

- *Effectifs des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique territoriale :*
 - 18.5 ETP (équivalent temps plein) dont 1 agent cadre intermédiaire de catégorie B et 17.5 agents d'exécution de catégorie C.
- *Effectifs des agents contractuels relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale*
 - 2 agents recrutés dans le cadre de remplacement d'agents titulaires indisponibles
- *Effectif relevant du code du Travail*
 - 1 apprenti
 - 1 agent en contrat d'insertion

C – LE BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER 2019

Ce budget annexe retrace l'activité du lotissement communal le Colombier.

Il s'équilibre, pour 2019, à hauteur de 373 464.50 € en fonctionnement et de 384 965.50 € en investissement.

Les principales dépenses prévisionnelles se chiffrent à 100 000.00 € pour les travaux de voirie.